



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 26 OCTOBRE 2007

Le 26 octobre 2007 à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 15 octobre 2007, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames VERNET P., de NATALE Guy, CANZIANI M., FRANCOIS P., PICOT M., MAURY Y., SALANSON M.C., BOISSY CL., GHISLAIN G., DELCROIX M.

**Etaient absents** :

Mme LOPEZ D'AZEVEDO Jeannine, excusée, représentée par M. VERNET.  
M. PIONNIER, excusé, représenté par M. de NATALE.

**Secrétaire** : Madame DELCROIX Myriam.

**Compte-rendu**

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

**A2C Granulat**

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- 1- d'autoriser la société A2C Granulat à déposer en lieu et place de la commune des Ormes-sur-Vouzlie, une demande de défrichement sur les terrains suivants :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surf. cadastrale
C	766	Les Saudrielles	115050
C	769	Les Saudrielles	46630
C	770	Chassefoin	18150
C	829	Chassefoin	73000
C	832	Chassefoin	2180
C	845	Chassefoin	30072
C	853	Chassefoin	16080
C	856	Chassefoin	59270

Et à recevoir l'autorisation qui sera délivrée.

- 2- d'attester avoir pris connaissance des modalités de remise en état des terrains ci-dessous désignés au sein de la demande d'exploitation de carrière présentée par les sociétés GSM, BGIE et A2C Granulat

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surf. Cadastrale m <sup>2</sup>
C	845	Chassefoin	30072
C	848 p	Chassefoin	3735
C	853	Chassefoin	16080
C	856 p	Chassefoin	22352
C	766 p	Les Saudrielles	58841
C	769	Les Saudrielles	46630
C	770	Les Saudrielles	18150
C	829	Chassefoin	73000
C	832	Chassefoin	2180
Chemin nord-sud		Les Saudrielles	11350
Chemin Est-ouest		Chassefoin	5994
Chemin		Chatelet	5262
Chemin		Champ Bordelais	771

**TOTAL**

**28 ha 85 a 62 ca**

et de donner son accord sur le plan de remise en état proposé par lesdites sociétés.

Ce présent accord ne préjuge ni se substitue à la délibération du conseil municipal qui se déroulera dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation.

3- de donner un avis favorable à la demande de la société A2C Granulat de mettre en place des convoyeurs à bande sur le territoire de la commune des Ormes-sur-Voulzie sur un itinéraire qui empruntera partiellement le périmètre de la Réserve Naturelle conformément au plan ci-joint. (annexe1). Cet avis est motivé par le fait que cette occupation permettra d'évacuer les matériaux extraits par la société A2C Granulat depuis la zone d'extraction jusqu'à son installation de traitement actuellement en place sur le territoire de notre commune sans générer de trafic de camions sur la route départementale n° 412. En conséquence, il autorise le Maire à signer les mandats, attestations et autorisations et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération prise par 12 POUR – 0 contre – 1 ABSTENTION.

### **Modifications de statuts de la Communauté de communes de la Bassée**

Monsieur le Maire expose la demande de la Communauté de Communes de la Bassée en vue d'ajuster ses statuts pour une meilleure définition des compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil demande des précisions sur les points suivants :

- gestion des espaces naturels sensibles,
- gestion d'un relais assistance maternelle et de haltes-garderies.

### **Décision modificative au budget M14 2007**

Monsieur de NATALE expose à l'assemblée la nécessité de déplacer des crédits prévus en section de fonctionnement, à la section d'investissement pour l'acquisition de matériels d'entretien de voirie.

Le conseil municipal décide la modification suivante au budget primitif 2007 de la commune :

En dépenses : article 615522	S3	- 1 500€
Article 61521	S3	- 1 200€
Article 023	S4	+ 2 700€
Article 2158	S3(op.999)	+ 2 700€

En recettes : article021 (op.000) + 2 700€  
 Délibération prise par 13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

### **Bail commercial et logement**

Monsieur VERNET informe l'assemblée de la visite de Monsieur KOUDANE, intéressé par la location du commerce rénové par la commune ainsi que le logement qui y est attaché. Monsieur VERNET précise que la commune a reçu en Mairie les responsables de la Poste qui s'inquiète du devenir du bureau des Ormes suite à une dégradation très importante de la fréquentation journalière du bureau. L'ouverture du magasin aurait comme conséquence de pérenniser le service postal au travers d'un point poste dans le magasin.

Question de Monsieur MAURY Yannick : pourquoi les loyers sont-ils si faibles ? (surtout le logement). Monsieur VERNET explique qu'il s'agit d'aider à la mise en place d'un véritable service public rural, de préserver les services postaux et que le fait de récupérer les locaux du bureau de poste permettrait un réaménagement de ceux-ci en logement locatif. Cette opération dans son ensemble serait financièrement positive.

Le Conseil municipal décide la location de l'immeuble situé 1 grande rue de Couture à Monsieur KOUDANE aux conditions suivantes :

- l'ensemble de la propriété, à usage commercial et à usage d'habitation, sera soumise au statut des baux commerciaux ;
- le loyer mensuel s'élèvera à la somme totale de 580.00€ s'appliquant à concurrence de 230.00€ à la partie à usage commercial et à concurrence de 350.00€ à la partie à usage d'habitation ;
- le locataire sera exonéré du paiement du loyer pendant la première année du bail, mais seulement en ce qui concerne la partie à usage commercial ;
- il ne sera versé aucun dépôt de garantie par le locataire.
- Le bail du logement est attaché au bail du local commercial. (en cas de départ du commerce, le locataire quittera simultanément le logement).

Délibération prise par 10 POUR – 1 CONTRE – 2 ABSTENTIONS.

Monsieur GHISLAIN précise qu'il s'étonne qu'on laisse éventuellement fermer la Poste et d'autres commerces et que les loyers soient si faibles. Monsieur VERNET justifie ces choix décidés en conseil et en commissions.

Madame PICOT émet les mêmes remarques que Monsieur VERNET.

### **Location Maison des Associations**

Le Conseil décide de modifier le tarif de location de la Maison des Associations à compter du 01 janvier 2008 :

ETE (01-04 au 30-09)	80€ la journée 40€ la journée supplémentaire (lendemain).
HIVER (01-10 au 31-03)	92€ la journée 46€ la journée supplémentaire (lendemain)

Délibération prise à l'unanimité.

### **Association Dn'C**

Monsieur le Maire présente la nouvelle association créée (chorégraphie, musique etc...). L'association occuperait la Maison des Associations le mercredi et la salle polyvalente occasionnellement.

## Projet d'activités nautiques

Lettre de M. Bernard GRANDBASTIEN (Marolles en Brie). Recherche d'un grand étang (550 m x 50 m minimum).

### 3 constats d'huissier

- bâtiment menaçant ruine (à voir avec le service des domaines)
- bâtiment en ruine, grande rue de Couture (danger) courrier recommandé AR refusé. Copies envoyées à la Gendarmerie pour information.
- Etat des lieux « Résidence des Ormes ».

### Informations générales

- La commune accueillera un jeune pour 70 heures de travaux d'intérêt général.
- Bilans des centres été à disposition des personnes intéressées.
- Service public « droits et démarches » : une insertion sera faite si l'Echo municipal paraît.
- Une nouvelle directrice arrivera prochainement à la Maison de Retraite.
- Signature des baux de chasse et cultures chez le Notaire.
- Remise des prix « Villes et Villages fleuris » à Chelles le 24/11/2007.
- Inauguration des nouveaux locaux de M. DELASSUS à Bray-sur-Seine le 12/11/2007 à 17 heures 30.
- TOP MOTO « jouets » le 02/12/2007.
- Repas des retraités le 09/12/2007.
- Noël des enfants de l'école le 15/12/2007.
- Distribution des colis le 16/12/2007.
- Colis Maison de Retraite le 17/12/2007.
- Elections municipales le 09/03/2008 et le 16/03/2008.

### **Monsieur VERNET**

#### **Contrat rural :**

- Les publications légales sont faites.
- La commission d'appel d'offres devrait se réunir le 26/11/2007.

### **Monsieur de NATALE**

**Contrat de voirie :** le dossier sera déposé prochainement.

**Assainissement :** le contrôle obligatoire des canalisations n'a pas révélé d'anomalies graves.

**Ralentisseurs :** Ils sont mis en place. Un arrêté municipal de limitation de vitesse à 30 km/h sera pris pour l'ensemble du Moulin d'Ocle. Monsieur GHISLAIN signale qu'il serait préférable de protéger la sortie de l'école. Réponses de Messieurs de NATALE et VERNET : les priorités ont été définies en commission, il pourra bien entendu, être prévu des aménagements pour l'école.

En ce qui concerne le contrat rural, Monsieur GHISLAIN demande quand il a été initialisé ? Monsieur VERNET précise en 1999.

Monsieur GHISLAIN signale qu'une éventuelle réouverture du service voyageurs SNCF pourrait gêner la réalisation du contrat. Monsieur VERNET précise que toute est en cours (subventions, région, département, permis de construire, autorisations diverses...).

**Eau pluviale rue du Moulin d'Ocle** : Monsieur de NATALE précise que le problème est totalement réglé.

**Agrenaba** : Projet de convention Réserve naturelle Bassée pour information avant la réunion fin de semaine prochaine.

- Madame FRANCOIS précise que l'école est en baisse d'effectif (67 élèves pour 2007/2008).
- Les collégiens ayant obtenu le brevet des collèges ont reçu une récompense (CCAS).
- Cette année 138 colis seront distribués aux retraités.
- Echo municipal janvier 2008 : la parution aura lieu sans éditorial du Maire.
- Alarme incendie à l'école : à l'étude.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H 25.